

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE HAUTE SAONE

COMMUNE DE BRIAUCOURT

ARRETE MUNICIPAL 20-2022

du 17/07/2022

**Portant interdiction de circulation
dans la ruelle de La Laiterie,**

LE MAIRE DE BRIAUCOURT,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1 et suivants R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.22134,

Vu l'urgence de mettre en sécurité la ruelle de La Laiterie suite à éboulement d'une partie de la maison située au 4 rue des Noyers à BRIAUCOURT,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer momentanément la circulation dans cette ruelle en attendant la mise en œuvre effective d'une procédure d'immeuble menaçant ruine par la Communauté de communes,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite, ruelle de La Laiterie, tant pour les véhicules que les piétons, et ce, à partir de ce jour, dimanche 17 juillet 2022.

Article 2 : Une signalisation de restriction sera mise en œuvre, conformément aux prescriptions en la matière.

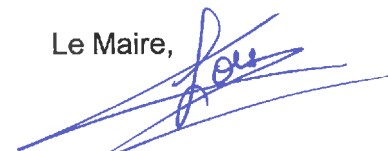
Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : Monsieur le Maire de la Commune de BRIAUCOURT et le Chef de Brigade de la Gendarmerie de SAINT LOUP SUR SEMOUSE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie est transmise à Monsieur le Président de la Communauté de communes au titre de son pouvoir de police en matière d'habitat.

A BRIAUCOURT, le 17 JUILLET 2022

Le Maire,



Nicolas CHOUX